



Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique

Paris, le 23 juin 2016

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joints les divers documents concernant la réinscription aux ateliers de Personimages à Versailles pour l'année 2016-2017. Ils reprendront le samedi 17 septembre 2016.

Nous attirons votre attention sur le fait que les ateliers Peinture étant complets à ce jour, il pourra y avoir de place pour la rentrée prochaine seulement s'il y a des départs. En revanche, des places restent disponibles dans les ateliers Danse et Théâtre, et l'atelier Surprise du samedi matin.

Si vous souhaitez un changement d'atelier, veuillez en parler d'abord aux artistes animateurs concernés

- Anne Djevelekova : 01 46 88 77 82 (répondeur) – djevelekov@sfr.fr
- Ayda Nuroglu : 06 18 71 09 90 – ayda_su@hotmail.com
- Camille Goré : 06 80 42 47 73 – gore.camille@gmail.com

et à la coordinatrice, Isabelle Couraud : 06 16 68 86 87 – isa.couraud@gmail.com

Le choix exprimé ne pourra être confirmé qu'après validation par cette dernière.

Merci de bien vouloir retourner le dossier suivant à Dominique Baubeau, 38bis rue Berthier, 78000 Versailles,

- le bulletin de réinscription pré-rempli, à vérifier soigneusement, à dater et à signer (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître en cas de difficulté*),
- un exemplaire du « Règlement ateliers ouverts » à encore à signer,
- un chèque correspondant à l'adhésion annuelle de 50€ (montant inchangé) donnant droit à un reçu fiscal, ainsi que trois autres chèques séparés pour la participation trimestrielle aux ateliers de l'année en cours, chacun rédigé à l'ordre de Personimages et daté du jour, étant entendu qu'ils seront encaissés respectivement en début de chaque trimestre

En raison de la fermeture de nos bureaux à partir du 30 juin, et pendant tous les congés d'été, nous vous demandons de bien vouloir retourner ce dossier par retour. Les inscriptions seront retenues selon leur ordre d'arrivée, sous condition qu'ils respectent les recommandations indiquées plus haut.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'il existe d'autres ateliers Personimages à Paris au siège de l'association 91 rue Vercingétorix 75014. N'hésitez pas à contacter Isabelle Dorémieux : 01 45 40 81 15 personimages.atelier@orange.fr

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Christine Mérimée Baudouin
Présidente

P.J.

91, rue Vercingétorix - 75014 Paris - Tél. 01 45 41 34 44

www.personimages.org secretariat@personimages.org

Siret 331 647 511 00046 – NAF 913 E – Association reconnue d'utilité publique par le décret du 19 février 1999



Personimages
Dépasser son handicap par l'expression artistique

Année scolaire 2016-2017

Inscription aux ateliers de Versailles

- . Maison de quartier Notre Dame - 7 rue Sainte Sophie
- . Hôpital Richaud - 80 boulevard de la Reine

Contact : Isabelle COURAUD - isa.couraud@gmail.com - Tél. 01.39.55.71.44

Participant :

NOM, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (du Foyer s'il y a lieu) :

Code Postal / Ville :

☎ domicile :

☎ portable :

e-mail :

Responsable légal * (parent, tuteur, curateur, foyer etc...) :

NOM * :

Adresse :

☎ domicile :

☎ portable :

e-mail :

Contacts à prévenir en cas d'urgence :

domicile :

portable :

1 - Nom * :



2 - Nom * :



* Merci de préciser le lien avec le participant (parent, tuteur, curateur, foyer etc...)

et de nous indiquer toute situation particulière éventuelle

Merci de nous signaler tout problème que vous jugez utile de porter à notre connaissance :
(suivi médical particulier, adresse courrier si différente de celle du responsable légal, etc...)

SAMEDI	adresse	10h30-12h30 *	14h15-16h15	16h15-18h15
Danse/arts visuels	80 Bd de la Reine			
Danse	7 rue Ste Sophie			
Peinture	"			
Théâtre	"			

Merci de cocher les ateliers souhaités

Adhésion à l'association, annuelle et obligatoire : 50 €

Participation	1er trimestre	2nd trimestre	3ème trimestre
1 atelier de 2 heures	165 €	165 €	165 €
2 ateliers de 2 heures	297 €	297 €	297 €
3 ateliers de 2 heures	440 €	440 €	440 €
1 atelier 1 semaine/2	100 €	100 €	100 €
2 ateliers 1 semaine/2	180 €	180 €	180 €
3 ateliers 1 semaine/2	270 €	270 €	270 €

Atelier à mi-temps : uniquement pour les participants résidant en internat avec sortie tous les 15 jours

IMPORTANT !

Cette inscription engage le participant pour toute l'année scolaire, les 3 trimestres sont donc exigibles.
L'inscription sera prise en compte seulement à réception :

1. du règlement de l'adhésion annuelle et de la participation aux ateliers souhaités pour l'année en 4 chèques séparés (celui de l'adhésion donnant droit à un reçu fiscal), à l'ordre de Personimages ils ne seront remis en banque qu'en début de chaque trimestre
2. d'un exemplaire du « Règlement des ateliers ouverts » dûment daté et signé.

* Seul le temps des ateliers est sous la responsabilité de Personimages,
celui des piques-niques et des trajets étant sous la responsabilité civile du participant.

Fait à le signature du responsable légal :

Règlement des ateliers « ouverts »

Personimages reçoit dans ses ateliers des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Pour un bon accueil, certaines précautions doivent être prises :

- Tout en respectant le secret médical et la confidentialité souhaités, il est important que Personimages soit informé de la conduite à tenir en cas de difficultés inhérentes à la situation des personnes accueillies (épilepsie, par exemple). Deux n° de téléphone doivent être donnés, dont un de portable.
- En cas d'urgence, et dans l'impossibilité de vous joindre, vous autorisez Personimages à prendre toute mesure nécessaire pour le bien de la personne.
- Personimages se réserve le droit de suspendre, voire d'annuler, la participation de toute personne dont le comportement perturberait les autres participants.
- Pour le bon fonctionnement de ses ateliers, Personimages doit être informé de tout retard ou absence du participant.
- Les trajets aller-retour des participants aux ateliers Personimages se font sous leur responsabilité, ou celle de leurs ayants-droits et/ou accompagnateur. Néanmoins, vous communiquerez à Personimages les coordonnées des transporteurs et l'informerez de toute modification éventuelle.

Il est important de rappeler que les ateliers sont encadrés par des artistes et non par des éducateurs ou du personnel médical.

Par ailleurs, afin de promouvoir les activités artistiques des participants à ses ateliers, Personimages a recours à l'exploitation d'un « Fonds Culturel » issu des œuvres des participants volontaires, sous forme de vente, location, organisation d'expositions et exploitations dérivées.

Ce Fonds Culturel est enrichi chaque année lors d'une sélection organisée par Personimages.

Les participants aux ateliers, notamment d'arts graphiques, étant, conformément à la législation sur la propriété artistique, propriétaires de leurs travaux, il peut leur être demandé, ou à leurs ayants droits, de signer un document de dépôt des œuvres à titre gracieux limitée à 10 ans.

Cette signature conditionne la sélection de l'œuvre, ou des œuvres.

En cas de vente, le produit de cette dernière est partagé entre l'auteur et l'association.

Enfin, pour mieux faire connaître notre action, nous pouvons être conduits à faire, ou faire faire, des photos, films ou enregistrements des participants à nos ateliers.

Sauf avis contraire de votre part, l'inscription à un atelier entraîne l'autorisation d'utiliser les enregistrements ainsi recueillis.

Nous vous remercions de votre compréhension.

NOM, Prénom.....

Date

Signature du participant, ou de son responsable légal, précédée de la mention « *lu et approuvé* »

.....

Règlement des ateliers « ouverts »

Personimages reçoit dans ses ateliers des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Pour un bon accueil, certaines précautions doivent être prises :

- Tout en respectant le secret médical et la confidentialité souhaités, il est important que Personimages soit informé de la conduite à tenir en cas de difficultés inhérentes à la situation des personnes accueillies (épilepsie, par exemple). Deux n° de téléphone doivent être donnés, dont un de portable.
- En cas d'urgence, et dans l'impossibilité de vous joindre, vous autorisez Personimages à prendre toute mesure nécessaire pour le bien de la personne.
- Personimages se réserve le droit de suspendre, voire d'annuler, la participation de toute personne dont le comportement perturberait les autres participants.
- Pour le bon fonctionnement de ses ateliers, Personimages doit être informé de tout retard ou absence du participant.
- Les trajets aller-retour des participants aux ateliers Personimages se font sous leur responsabilité, ou celle de leurs ayants-droits et/ou accompagnateur. Néanmoins, vous communiquerez à Personimages les coordonnées des transporteurs et l'informerez de toute modification éventuelle.

Il est important de rappeler que les ateliers sont encadrés par des artistes et non par des éducateurs ou du personnel médical.

Par ailleurs, afin de promouvoir les activités artistiques des participants à ses ateliers, Personimages a recours à l'exploitation d'un « Fonds Culturel » issu des œuvres des participants volontaires, sous forme de vente, location, organisation d'expositions et exploitations dérivées.

Ce Fonds Culturel est enrichi chaque année lors d'une sélection organisée par Personimages.

Les participants aux ateliers, notamment d'arts graphiques, étant, conformément à la législation sur la propriété artistique, propriétaires de leurs travaux, il peut leur être demandé, ou à leurs ayants droits, de signer un document de dépôt des œuvres à titre gracieux limitée à 10 ans.

Cette signature conditionne la sélection de l'œuvre, ou des œuvres.

En cas de vente, le produit de cette dernière est partagé entre l'auteur et l'association.

Enfin, pour mieux faire connaître notre action, nous pouvons être conduits à faire, ou faire faire, des photos, films ou enregistrements des participants à nos ateliers.

Sauf avis contraire de votre part, l'inscription à un atelier entraîne l'autorisation d'utiliser les enregistrements ainsi recueillis.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique

Calendrier ATELIERS à VERSAILLES - Année 2016-2017

Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4						1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
							31																				

Janvier							Février							Mars								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
						1				1	2	3	4	5				1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12		
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19		
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26		
23	24	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31				
30	31																					

Avril							Mai							Juin						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30		

les zones grisées indiquent les dates de fermeture des ateliers

91, rue Vercingétorix - 75014 Paris - Tél. 01 45 41 34 44

www.personimages.org • secretariat@personimages.org

Siret 331 647 511 00046 – NAF 913 E – Association reconnue d'utilité publique par le décret du 19 février 1999